

ATTESTATION DE STAGE

Pour demande de remboursement des frais de stage

Année scolaire 20---/20---

Pièces à fournir :

- copie de la carte grise du véhicule personnel utilisé pour se rendre au stage ou copies des titres de transports en commun
- relevé d'identité bancaire de la personne à rembourser
- copie de la convention de stage signée

Le proviseur

L'attestation de stage, accompagnée des pièces nécessaires, est à retourner, sous trois semaines après la date de fin du stage, au service intendance du lycée.

**Service
Intendance**

Le remboursement se fera selon les modalités inscrites dans votre convention de stage.

Affaire suivie par
C. Sales
Téléphone
05 63 92 02 50
Télécopie
05 63 92 02 51
Courriel
0820883P-gest
@ac-toulouse.fr
376 av des
lumières
82 300 Montels

Date de la demande	
Nom et prénom de l'élève	
Moyen de transport utilisé	
Commune du lieu de stage	
Commune du domicile	

Nota : la distance journalière retenue pour le calcul du remboursement sera la plus courte (itinéraire @ Michelin ou Mappy)

PARTIE RESERVEE A L'ENTREPRISE	
Nom et prénom du responsable de l'entreprise :	Cachet de l'entreprise :
Dates de la période de formation	Du au
Nombre de journée(s) d'absence du stagiaire	

Certifié exact, le

Signature du stagiaire :

Signature du responsable de l'entreprise :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION			
Nbre de jours de stage	Nbre de km journaliers	Taux indemnité km OU titres de transport	total
Imputation budgétaire : AP ENSPRO 13STA 6252			